

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 494^e séance tenue le 18 février 2008, à 14 heures,
à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry de l'Université de Montréal

PRÉSENTS : Le recteur : M. Luc Vinet, le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques : M. Jacques Frémont, le vice-recteur exécutif : M. Guy Breton, le vice-*provost* et vice-recteur—Planification : M. Pierre Simonet, la vice-rectrice—International et relations institutionnelles, Mme Martha Crago; le vice-recteur—Recherche, M. Joseph Hubert; le vice-recteur—Développement et relations avec les diplômés : M. Guy Berthiaume; les doyens : Mme Anne-Marie Boisvert, M. Jacques Boucher, M. Jean-Marc Boudrias, M. Giovanni de Paoli, M. Jean Duhaime, Mme Francine Girard, M. René Durocher, M. Claude Lamarche, M. Michel D. Laurier, M. Pierre Moreau, M. Jean L. Rouleau, M. Jean Sirois; le directeur général des bibliothèques : M. Jean-Pierre côté; les représentants du corps professoral : M. Paul Arminjon, Mme Renée Béland, Mme Marie-Pierre Bousquet, M. Milton Campos, Mme Anne Charbonneau, Mme Sophie Cuvelliez, Mme Fabie Duhamel, M. Louis Dumont, Mme Claire Durand, M. Alan K. Goff, M. Jacques Gresset, Mme Josée Harel, Mme Marianne Kempeneers, M. Raymond Lalande, M. Gilles Lavigne, Mme Hélène Lebel, M. Pierre Létourneau, M. Laurence McFalls, M. Denis Monière, M. Benoît Moore, M. Christian Nadeau, Mme Fahima Nekka, Mme Lucie Parent, M. Jean Portugais, M. Samir Saul, M. Michel Seymour, M. Richard Silbert, M. Pierre Trudel, M. Jesús Vázquez-Abad; M. Jean Wilkins; les représentants du personnel enseignant : M. Mohamed Ben Amar, Mme Thérèse Botez-Marquard, Mme Françoise Filion, Mme Frédérique Gardye, Mme Isabelle Jordi, M. Francis Lagacé, M. Najib Lairini, Mme Monique Landry, M. Charles Overy, M. Richard J. Paradis, M. Maxime B. Rhéaume, M. Laval Rioux, Mme Dominique Serrano; les représentants des étudiants : Mme Julie Bouchard, M. Maxime Desmarais-Tremblay, Mme Yvonne Ellis, M. Robert Martin, M. Éric Peters, M. Vincent Ranger, M. Nicolas Veilleux; des représentants du personnel : Mme Margaret Lapointe, M. Mario Roy; les membres désignés par le Conseil : M. André Ferron, Mme Chantal Gamache; les représentants des cadres et professionnels : M. Daniel Boucher, Mme Christine Léonard; les observateurs : M. Alexandre Chabot, Mme Hélène David, M. Éric Filteau, Mme Rachel Houle, M. Matthew Nowakowski, M. François Prince, Mme Ghilaine Roquet.

ABSENTS : Un directeur des écoles affiliées : M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : M. Jean-Pierre Bonin, Mme Christine Colin, M. Denis Gougeon, Mme Diane Labrèche, M. Germain Lacasse, M. Guy Lemay, M. Claude Marois, M. Serge Montplaisir, M. René Parenteau, M. Jean-Victor Patenaude, M. Raymond Perrin, M. Jacques Rouillard, M. Roger B. Richard, une représentante du personnel enseignant : Mme Louise Larivière; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Beaulieu, M. Jean Koclas; un représentant des étudiants : M. David Paradis; un représentant du personnel : M. Stephan Meloche; un représentant des cadres et professionnels : M. Richard Alix; les observateurs : Mme Josée Bourguignon, M. Philippe Beauregard, M. Pierre Chenard, M. Robert Couvrette, M. Luc Granger, M. Jacques Pelletier, Mme Louise-Hélène Richard.

EXCUSÉS : une doyenne : Mme Louise Béliveau; un directeur des écoles affiliées : M. Christophe Guy; les représentants du corps professoral : M. Jean-Pierre Bonin, Mme Michèle Brochu, M. Manuel Crespo, Mme Marie Lacroix, M. Serge Laroche, M. François Lespérance, Mme Joane Parent, Mme Louise Poirier.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M.	Luc Vinet
<u>PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	M.	Jean Trépanier
<u>SECRÉTAIRE</u> :	Mme	Francine Verrier
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme	Danielle Salvail

Avis de décès

Édouard Pagé

Le recteur invite M. René Durocher, administrateur exerçant les fonctions de doyen de la Faculté des arts et des sciences, à présenter un hommage à la mémoire de M. Édouard Pagé, décédé le 4 février dernier.

C'est avec regret que nous avons appris le 4 février dernier, le décès de Monsieur Édouard Pagé, pionnier de l'Université de Montréal et professeur émérite du Département de sciences biologiques. Il aurait fêté ses 99 ans le 1^{er} août prochain.

En 2004, dans le cadre des célébrations de son 125^e anniversaire, l'Université de Montréal reconnaissait la contribution de 125 pionniers, dont Monsieur Édouard Pagé qui, tout au long de sa carrière, n'a cessé de contribuer au développement de notre Université. Permettez-moi de vous tracer le parcours professionnel d'une figure marquante dans l'histoire de notre établissement.

Après l'obtention de sa licence en agronomie à l'Université de Montréal en 1936, Monsieur Pagé entreprend et mène à bien des études de doctorat en biologie, option nutrition, à l'Université Cornell à New-York. En 1940-1941, il enclenche sa carrière professorale à l'Institut agricole d'Oka, où il enseigne la biochimie et la nutrition. De 1941 à 1944, en raison de la priorité accordée à la recherche en temps de guerre, Monsieur Pagé devient associé de recherche au Banting and Best Department of Medical Research de l'Université de Toronto, où il s'intéresse à la physiologie de l'environnement. Les travaux d'Édouard Pagé attirent alors l'attention du professeur Roger Gaudry, qui le recrute pour enseigner et ensuite diriger le Département de biochimie de la Faculté de médecine de l'Université Laval. C'est en 1955 qu'il fait son entrée au Département de biologie de l'Université de Montréal, dès lors comme directeur. Il assume la direction du Département jusqu'en 1963 alors qu'il devient doyen de la Faculté des sciences en 1961, poste qu'il occupera jusqu'en 1964.

Durant ses vingt ans de carrière à l'Université de Montréal, le professeur Édouard Pagé a enseigné la biochimie, la nutrition et s'est intéressé à l'acclimatation au froid. Il a dirigé de nombreux étudiants aux cycles supérieurs, dont le professeur émérite Jean-Marie Demers. Il a obtenu plusieurs subventions de recherche et a été l'auteur d'un grand nombre d'articles scientifiques. Il a d'ailleurs été membre de divers comités du Conseil national de la recherche—CNR, précurseur du CRSNG.

Nous ne pouvons passer sous silence la panoplie de réalisations de Monsieur Pagé. Il a été membre de l'Assemblée universitaire et président de son Comité de la recherche, membre de la Commission des études, un des fondateurs de l'Association des professeurs de l'Université de Montréal et, finalement, co-fondateur de l'Association des professeurs retraités.

Au début des années 1960, il a été le principal artisan de l'acquisition de la Station de biologie des Laurentides, à St-Hippolyte, dont nous tirons tant de fierté à l'Université de Montréal.

Aimé de ses étudiants et estimé de ses collègues, Monsieur Pagé s'est mérité le Prix du concours scientifique de la Province de Québec, la Médaille du Canada ainsi que la Médaille Parizeau de l'ACFAS. Il a, en outre, été élu membre de la Société royale du Canada.

Au moment où Monsieur Pagé s'est apprêté à prendre sa retraite, le rectorat de l'Université de Montréal a fait appel à son expertise et lui a confié une mission en environnement. Monsieur Pagé a pris sa retraite le 1^{er} juin 1975 et a poursuivi ce mandat pendant celle-ci. Pour couronner sa carrière fructueuse, Monsieur Pagé a été nommé professeur émérite en 1977.

Sources :

Hommage rédigé et prononcé par Madame Thérèse Cabana, directrice du Département de sciences biologiques lors du pique-nique annuel à la Station de biologie des Laurentides, le 16 juin 2004;

Texte *Nos pionnières et nos pionniers*, Les Fêtes du 125^e anniversaire de l'Université, <http://www.125.umontreal.ca/Pionniers/Page.html>;

Avis de décès Édouard Pagé, La Presse, paru le 6 février 2008

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte une motion de condoléances à la famille de Monsieur Édouard Pagé, professeur émérite du Département de sciences biologiques de la Faculté des arts et des sciences de l'Université.

AU-494-1 ORDRE DU JOUR
A-21/494^e/682

AU-494-1

Le président des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Claude Lamarche présente les points inscrits à l'ordre du jour de cette séance, établi en fonction du rapport du Comité de l'ordre du jour consigné au document A-21/493^e/682.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 493^e séance tenue le 21 janvier 2008
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - Rapport du recteur
 - Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Votation à l'Assemblée universitaire : solutions technologiques
 - Recommandation du Comité de l'Ordre du jour
8. Comité du budget de l'Assemblée universitaire
 - Rapport sur les états financiers 2006-2007

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

- 9.. Principes de gestion financière en milieu universitaire (suite)
 - Période de discussion générale
10. Proposition relative à la création d'un comité concernant une politique d'information à l'Université
11. Prochaine séance – le 31 mars 2008
12. Clôture de la séance

AU-494-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 493^e SÉANCE

AU-494-2

Les modifications suivantes sont demandées au procès-verbal.

À la page 2, au premier paragraphe de la délibération AU-492-1, à la deuxième ligne, remplacer « à l'adoption de » par « à la question de ».

À la page 2, le dernier paragraphe (qui se termine à la page 3) se lira : « M. Milton Campos témoigne du fait que la dernière fois qu'il a été contrôlé, c'était lorsqu'il était étudiant à l'Université de São Paulo, au Brésil, à l'époque de la dictature militaire ».

À la page 5, au quatrième paragraphe, à la fin de la phrase, ajouter « des 2/3 ».

À la page 13, au premier paragraphe, aux deuxième et troisième lignes, remplacer « soient investis après une période de six mois suivant leur application » par « soient assignés à des projets dans les six mois suivant leur collecte ».

À la page 15, au septième paragraphe, à la cinquième ligne, remplacer « une annexe de 16 pages et une série de questions (...) » par « une annexe de 65 pages comprenant une série supplémentaire de questions (...) ».

Après vérification de la part du président des délibérations, l'Assemblée ne présente pas d'objection aux demandes de modification présentées.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 493^e séance tenue le 21 janvier 2008, tel que modifié.

AU-494-3

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

AU-494-3

Sur le cumul de congés administratifs (page 11), le vice-recteur exécutif mentionne que l'on poursuit le relevé de données, unité par unité, sur des congés cumulés accordés au cours des cinq dernières années. Sur cette même question, le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques indique que la directive remise aux doyens a été rendue publique et est disponible sur le site du Bureau du personnel enseignant—BPE.

Sur des frais additionnels imposés aux départements (page 14), le vice-recteur exécutif indique que de tels frais ont été appliqués, donnant lieu à une facturation de 5 \$ par mois pour une ligne téléphonique directe. Toutefois, à la suite de correctifs qui ont été apportés, cette mesure s'appliquera à compter du 1^{er} juin 2008 plutôt que du 1^{er} juin 2007; les unités pourront ainsi planifier cette dépense, s'il y a lieu. Les personnes qui disposent déjà de ce service mais qui ne souhaiteront pas défrayer ce nouveau coût pourront annuler ce service et avoir un numéro 343-6111. Le vice-recteur signale par ailleurs que des modifications apportées à cette catégorie de frais ont occasionné des réductions de l'ordre de 110 000 \$ dans les dépenses des unités.

Se reportant à une situation qui a été signalée lors d'une séance antérieure, sur le déplacement d'un dépotoir à proximité d'une aile du Pavillon Roger-Gaudry occupée par la Faculté de médecine dentaire, le vice-recteur exécutif signale qu'un terrain a été rendu disponible afin de corriger partiellement cette situation.

Sur le remplacement de postes de professeurs réguliers (pages 14, 15), le vice-*provost* et vice-recteur—Planification présente des données pour l'année en cours. D'ici au 31 mai 2008, 51 personnes quitteront leur poste (ces données comportent des ½ postes), correspondant à 49 postes qui vont se libérer. Sur cette même période, entreront ou sont entrés en fonction 59 personnes, correspondant à 56 postes répartis selon 53.5 PTU et 2.5 PTG. Pour l'année 2007-2008, ces données présentent donc un solde positif de +8 personnes correspondant à +7 postes sur l'ensemble de l'effectif professoral. Sur des ententes pour les prochaines années, le vice-*provost* indique que 23 personnes ont signifié leur départ à la retraite pour l'année 2008-2009, et que 24 personnes l'ont signifié pour l'année 2009-2010.

Sur un poste à combler au Conseil dans la catégorie « Membres nommés par l'Assemblée universitaire (page 14), la secrétaire générale indique que le processus de mise en candidature en vue de l'élection d'un membre au Conseil est en cours.

M. Denis Monière mentionne que lors de la dernière réunion, la vice-rectrice—International et relations institutionnelles avait indiqué qu'un comité examinerait les écoles d'été (page 11). M. Monière s'informe si ces travaux ont été complétés et à quel moment les résultats seront communiqués.

La secrétaire générale indique que la vice-rectrice étant absente à cette séance, un suivi sera effectué auprès de celle-ci sur la question présentée par M. Monière.

AU-494-4

CORRESPONDANCE

AU-494-4

La secrétaire générale dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

AU-493-5	<u>PÉRIODE D'INFORMATION</u>	AU-493-5
AU-493-5.1	<u>Rapport du recteur</u>	AU-493-5.1
AU-493-5.1.1	<u>Entente de principe sur l'équité salariale</u>	AU-493-5.1.1

Le recteur signale que l'Université de Montréal, le Syndicat des employé(e)s de l'Université, affilié au SCFP, et la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse ont annoncé la conclusion d'une entente de principe concernant la plainte en discrimination salariale déposée à la Commission en 1996. Il n'y aura aucun commentaire sur cette entente de principe tant que les personnes plaignantes n'auront pu en prendre connaissance et se soient prononcées. Les conclusions seront connues le 7 mars prochain. Les audiences au Tribunal des droits de la personne devaient débiter à la mi-janvier, mais les pourparlers entre les parties ont permis d'en arriver à un accord.

AU-493-5.1.2	<u>Subvention conditionnelle du MELS</u>	AU-493-5.1.2
--------------	--	--------------

Le recteur mentionne que le 14 février dernier, le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport-MELS a autorisé le versement intégral de la subvention conditionnelle de 45,9 M \$ qu'il retenait depuis la fin de l'année 2007.

À la demande du recteur, le vice-recteur exécutif rappelle qu'à la fin de l'automne 2007, l'Université avait été informée que sa subvention conditionnelle de 45,9 M \$ était retenue par le Gouvernement du Québec. Cinq autres universités se trouvaient également dans cette situation. À la fin de la semaine dernière, l'Université a été informée que le montant complet de sa subvention lui sera transmis, en regard de la réalisation de ses prévisions budgétaires pour l'année en cours. Le vice-recteur précise que depuis le 1^{er} juin dernier, l'Université était contrainte d'emprunter les sommes manquantes afin d'assurer le fonctionnement de ses opérations. Au total, une somme de 1,6 M \$ a dû être payée en frais d'intérêts sur cet emprunt. Le gouvernement ne prévoit aucune compensation pour ces frais d'intérêts qui s'ajoutent aux difficultés financières de l'Université.

AU-493-5.1.3	<u>Répartition des transferts fédéraux</u>	AU-493-5.1.3
--------------	--	--------------

Le recteur présente des éléments d'information sur la répartition des transferts fédéraux aux établissements d'enseignement post-secondaires. Pour le Québec, on observe que la répartition de ces fonds entre les universités et les établissements d'enseignement collégial se présente selon une proportion de 60 % pour les universités et de 40 % pour les établissements d'enseignement collégial, alors que les universités avaient plutôt réclamé qu'une proportion de 70 % de ces fonds leur soit attribuée, et que lors du dernier transfert, celles-ci avaient obtenu une proportion de 75 % des fonds. Le recteur précise que les décisions relatives à ces transferts n'ont pas encore été arrêtées, et que des représentations actives sont effectuées par les universités, entre autres au niveau de la CREPUQ.

AU-493-5.1.4	<u>Encadrement des frais institutionnels obligatoires par le MELS</u>	AU-493-5.1.4
--------------	---	--------------

Le recteur mentionne que l'Université a pris acte de la décision de la Ministre de l'Éducation, du Loisir et du sport sur les orientations qui encadreront désormais tous les frais institutionnels obligatoires dans les universités du Québec. L'Université évaluera les possibilités qui lui permettront de maintenir la continuité et la qualité des services pour les étudiants malgré ces nouvelles contraintes budgétaires, et se joint à la CREPUQ pour déplorer cette ingérence du gouvernement dans la gestion des universités.

AU-493-5.1.5 Cité du Savoir à Laval

AU-493-5.1.5

Se reportant à des éléments d'information rapportés dans les médias, le recteur mentionne que le projet de développement d'une Cité du savoir à Laval est envisagé par l'Université. Cependant, ce projet n'en est qu'à l'étape du montage financier, et ne sera démarré que lorsque son financement pourra être établi sur des bases solides.

AU-493-5.1.6 Journée Portes Ouvertes

AU-493-5.1.6

Le recteur mentionne que la Journée *Portes Ouvertes*, tenue le 6 février dernier au Pavillon Roger-Gaudry a reçu environ 2 346 visiteurs, soit une hausse de près de 400 personnes comparativement à l'année dernière. Le recteur remercie les nombreux bénévoles qui ont œuvré à cette activité.

AU-493-5.1.7 Centres d'excellence en commercialisation et en recherche

AU-493-5.1.7

Le recteur annonce que deux projets menés par des chercheurs de l'Université ont été reconnus comme des centres d'excellence en commercialisation et en recherche à l'échelle nationale dans le domaine de la recherche sur les médicaments. Ainsi, l'Institut de recherche en immunologie et oncologie-IRIC et l'Institut de Cardiologie de Montréal-ICM recevront respectivement des montants de 14,95 M\$ et de 13,8 M\$ au cours des cinq prochaines années afin de poursuivre leurs recherches dans le domaine des médicaments. Il s'agit des deux seuls centres créés au Québec sur un nombre de onze centres créés dans le cadre du programme du Gouvernement canadien sur les Centres d'excellence en commercialisation et en recherche.

AU-493-5.1.8 Honneurs

AU-493-5.1.7

Le recteur fait part de distinctions et de prix récemment attribués.

Lors de la soirée de clôture de la Semaine interculturelle, le 15 février dernier, le Comité consultatif chargé d'assurer le suivi de la Politique sur l'adaptation à la diversité culturelle a décerné le Prix Diversité culturelle à Mme Isabelle Parisien, étudiante à la Maîtrise à la Faculté des sciences infirmières, pour son engagement dans la promotion de la diversité culturelle à l'Université.

Mme Mélanie Connelly, étudiante à la Maîtrise au Département de science politique de la Faculté des arts et des sciences, a remporté le Prix 2008 de la diplomatie non gouvernementale, décerné par l'École doctorale de Sciences Po, l'Institut de recherche et débat sur la gouvernance-IRG et Coopération SUD (la Coopération nationale des ONG françaises de solidarité internationale). Ce prix lui a été décerné pour son mémoire –dirigé par le professeur Dominique Caouette– sur l'action internationale des peuples autochtones au Guatemala en vue d'obtenir une reconnaissance par les autorités nationales de leurs droits.

Le magazine «Les Années lumière», de Radio-Canada, a remis le titre de « Scientifique de l'année » à Mme Chloé Legris, ingénieure et chargée de projet à l'ASTROLab du Parc national du mont Mégantic et à l'Observatoire du mont Mégantic, pour sa réalisation de la première réserve internationale de ciel étoilé en milieu urbain au monde.

AU-493-5.2 Information provenant d'autres membres de l'Assemblée

AU-493-5.2

Aucun sujet d'information n'est présenté à cette rubrique.

Se reportant à la question qu'il a présenté au point *Affaires découlant* (AU-494-3), et étant donné que la vice-rectrice–International et relations institutionnelles s'est jointe à l'Assemblée, M. Denis Monière, à titre de président du Comité du statut du corps professoral, présente une question sur l'école d'été du Centre d'études et de recherches internationales–CÉRIUM. Il précise que bien que le CÉRIUM ne constitue pas une unité académique, il est présenté comme tel sur le site de l'Université portant sur les cours d'été. De plus, M. Monière signale qu'à la lecture des informations portant sur les cours d'été offerts par ce Centre, on remarque l'existence d'un statut inédit de « directeur scientifique ». On constate également que des activités sont offertes par des gens provenant de l'extérieur de l'Université et ne détenant pas de diplôme d'études supérieures, alors que des activités de cette école d'été portent sur des crédits de niveau du deuxième cycle des études supérieures. M. Monière demande quelle instance a le pouvoir de déterminer les crédits offerts par un Centre qui ne constitue pas une unité académique.

La question présentée par M. Monière portant sur des activités académiques, la vice-rectrice–International et relations institutionnelles donne la parole au *provost* et vice-recteur–Affaires académiques.

Le *provost* précise que l'Université compte six écoles d'été rattachées à la Faculté des arts et des sciences, plus une septième rattachée à la Faculté de droit. Selon les modalités prévues, le *provost* comprend que les activités créditées menées dans le cadre d'écoles d'été sont supervisées par un professeur ou par un chargé de cours engagé selon les termes de la convention collective en vigueur. Le *provost* précise que les questions concernant les activités du CÉRIUM ont fait l'objet d'échanges entre le vice-rectorat et le doyen de la FAS. Dans le cas où des informations mentionnées sur le site du CÉRIUM seraient erronées, il conviendra d'apporter les corrections nécessaires.

M. Monière observe que les nominations à ces postes seraient effectuées selon les règles habituelles. Considérant que des personnes ont déjà été désignées, M. Monière demande à quel moment ces règles ont-elles été appliquées dans le cas du CÉRIUM.

Le *provost* mentionne que, le cas échéant, les affichages seront effectués selon les règles habituelles.

M. Laurence McFalls adresse une question à la secrétaire générale. Il signale que, selon l'information figurant dans le Recueil officiel, les décisions du Comité de discipline ne concernent que les étudiants et les membres du personnel enseignant. M. McFalls s'informe de l'existence d'un comité ou d'un règlement disciplinaire encadrant le personnel cadre.

La secrétaire générale précise que la réglementation en matière de discipline concerne les étudiants, le personnel enseignant et les autres catégories de personnels, incluant le personnel administratif, à l'exception des cadres supérieurs.

M. McFalls demande si dans ce dernier cas, l'application de modalités disciplinaires relève du recteur.

La secrétaire générale indique qu'une telle application relève du recteur en sa qualité de président du Conseil de l'Université.

Mme Marianne Kempeneers adresse une question à l'administrateur exerçant les fonctions de doyen de la Faculté des arts et des sciences et au vice-recteur exécutif. Observant que la nouvelle structure de rémunération des cadres et professionnels ne reconnaît pas la tâche de gestion des fonds de recherche dans la structure de rémunération, Mme Kempeneers demande qui, dans ce cas, est responsable de la gestion des fonds de recherche.

L'administrateur exerçant les fonctions de doyen de la Faculté des arts et des sciences indique que les fonds de recherche sont gérés par des adjoints administratifs, et que cette modalité sera maintenue. Il précise que la gestion de ces fonds donne lieu à des modalités complexes, et que la situation des adjoints administratifs a été signalée dans le cadre du processus de révision.

Le vice-recteur exécutif explique que ces situations ont été considérées selon un éventail étendu, et que l'évaluation a pris en compte le montant du fonds de recherche à gérer.

M. Samir Saul adresse une question au vice-recteur exécutif, sur le fait que celui-ci n'a pas répondu à une lettre de la CASUM sur la mise en ligne de renseignements personnels sur le portail de l'Université. M. Saul donne lecture d'extraits de cette lettre, en date du 19 novembre 2007. Considérant que des représentants de la CASUM sont membres de l'Assemblée, M. Saul demande si le vice-recteur peut présenter une réponse à cette lettre dans le cadre de l'Assemblée.

Le vice-recteur exécutif indique que M. Saul a déjà présenté cette question, et qu'une réponse a été apportée. Il mentionne par ailleurs que le dossier de la mise en ligne de renseignements personnels a été référé à la Commission d'accès à l'information. Le vice-recteur précise que la réponse apportée à la lettre mentionnée a également été déterminée par le fait que des membres de la CASUM l'ont informé personnellement ne pas être solidaires en regard de son contenu.

Se reportant à la page 6 du procès-verbal de la dernière séance, M. Michel Seymour présente une question sur la procédure d'inscription d'un point à l'ordre du jour de l'Assemblée. Rappelant les circonstances dans lesquelles le point 9 de l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui a été inscrit, alors que le Règlement de régie interne prévoit la présentation d'un état de question et d'une proposition pour l'inscription d'un point à la rubrique *Affaires soumises pour étude*, M. Seymour demande s'il existe deux modalités différentes pour faire inscrire un point à l'ordre du jour de l'Assemblée et si ces deux modalités sont accessibles à tous les membres de l'Assemblée.

La secrétaire générale explique que le point 9 a été inscrit à la suite de questions posées lors de la période de questions et que, n'eut été du Règlement de l'Assemblée, ce point aurait été traité au point *Période d'information*. Le Comité de l'ordre du jour tente de faire en sorte que l'on puisse inscrire des sujets qui présentent un intérêt pour l'Assemblée.

M. Seymour demande si l'on doit comprendre que lorsque des membres de l'Assemblée souhaitent faire inscrire un sujet à l'ordre du jour, ils ont l'obligation de présenter un état de question et une proposition, mais que la même procédure ne s'applique pas aux membres de la direction.

La secrétaire générale rappelle que le sujet inscrit au point 9 de l'ordre du jour avait été annoncé lors de la séance précédente. Le Comité de l'ordre du jour a choisi de l'inscrire en *Affaires soumises pour étude* plutôt qu'au point *Information* en raison de la teneur du sujet, et parce qu'il avait observé un consensus de l'Assemblée en regard de l'inscription de ce sujet à l'ordre du jour. La secrétaire générale précise qu'une seule procédure prévaut pour l'inscription, à l'ordre du jour de l'Assemblée, d'un point autre que ceux faisant l'objet de rapports de Comités, soit par la transmission d'un état de question et d'une proposition.

M. Jean Portugais adresse une question à la direction de l'Université, sur le projet d'implantation d'activités académiques à Laval. Il mentionne que ce projet –dont il a été fait état sur le site de l'Université ainsi que dans les médias– aura des impacts sur les conditions de travail des professeurs. Considérant cet aspect, M. Portugais demande si des données ont été établies sur le nombre de personnes qui seront concernées par cette implantation –soit les étudiants, les professeurs, le personnel non enseignant–, et si ces données sont disponibles selon cette ventilation. Il mentionne qu'il serait important de transmettre ces informations à l'Assemblée. M. Portugais s'informe également des ressources additionnelles allouées aux

différents personnels, considérant les déplacements que ce projet occasionnera, et s'informe si on a évalué les impacts que ce déplacement exercera sur les étudiants en regard de l'accès aux ressources et aux services situés sur le campus principal.

Le recteur précise qu'il a signalé précédemment le projet de la Cité du savoir à Laval en précisant que ce projet ne sera pas engagé tant que toutes les analyses n'auront pas été complétées –incluant les aspects financiers. Par ailleurs, le recteur mentionne que l'Université offre déjà des activités académiques à Laval. Dans la mesure où la question de M. Portugais porte sur ces activités, le recteur invite le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques à présenter des éléments d'information sur ces activités.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques explique que, actuellement, l'Université dispose de quatre campus régionaux. Pour l'exercice 2007-2008, ces campus auront dispensé au-delà de 30 000 crédits, équivalant à environ 1 012 EETC. Les campus régionaux accueillent également les conférences culturelles des Belles Soirées, pour lesquelles on a recensé plus de 6 300 participants pour cette année. Huit facultés de l'Université offrent des enseignements dans les campus régionaux. Plus spécifiquement, le *provost* précise que pour le campus de Laval, on a observé, depuis sept ans, une augmentation d'une proportion de 462 % de la fréquentation. Actuellement, l'Université dispense des crédits correspondant à l'équivalent d'environ 400 EETC par année. Sur les questions de déplacements, le *provost* mentionne que des modalités sont déjà prévues aux conventions collectives concernées. Sur la première partie de la question présentée par M. Portugais, le *provost* indique qu'il pourra présenter des données plus précises lors d'une prochaine séance.

M. Portugais présente une question complémentaire. Il précise que la question qu'il a présentée portait sur les activités en cours, mais également sur les activités projetées. Considérant l'information transmise par le recteur sur le fait que l'Université prévoit effectivement un projet de développement à Laval, il s'informe de l'ampleur que l'on prévoit donner à ce projet et des prévisions relatives à la teneur des activités académiques que l'on souhaite y développer.

Le recteur indique que l'Université n'est pas en mesure de préciser ces éléments. Il réitère que le développement d'activités académiques à Laval est encore à l'état de projet, et que ce projet ne sera développé que dans la mesure où les conditions matérielles et financières nécessaires à sa réalisation auront été identifiées et rendues disponibles.

M. Vincent Ranger signale que le Comité consultatif sur l'environnement n'a pas obtenu le financement relatif à la réalisation de son plan d'action pour cette année. Considérant que le développement durable a été identifié comme une priorité pour l'Université, M. Ranger s'informe des raisons pour lesquelles le financement prévu n'a pas été accordé à ce Comité pour cette année, et demande si un financement sera attribué pour l'année 2008-2009.

Le vice-recteur exécutif mentionne qu'il n'a pas été informé de la situation signalée par M. Ranger. Il confirme que le développement durable reste une priorité. Le vice-recteur mentionne qu'il effectuera des vérifications sur cette situation. Il précise également que des éléments d'information pourront être apportés sur les démarches qui ont été définies en lien avec le développement durable.

M. Ranger s'informe des raisons pour lesquelles des démarches sont développées en marge des travaux du Comité, de manière parallèle.

Le vice-recteur exécutif signale que plusieurs actions sont développées, avec peu de moyens. Il indique qu'un effort de concertation doit être défini en regard de ces démarches.

Se reportant à la page 13 du procès-verbal de la dernière séance, sur l'entente relative aux frais technologiques, M. Eric Peters mentionne qu'il avait été indiqué que le fonds relatif à ces frais n'était pas laissé inactif. Il mentionne également que le Comité de gestion de

ces frais a le mandat d'examiner les projets qui seraient financés par ce fonds. M. Peters s'informe de la situation de ce fonds ainsi que de celle du comité de gestion.

Le vice-recteur indique que le Comité de gestion tiendra une réunion le 13 mars prochain.

M. Francis Lagacé mentionne que la Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a transmis aux conseils d'administration des universités une lettre portant sur le rapport du groupe de travail sur la gouvernance des universités québécoises, et dans laquelle la Ministre demande des réponses sur ce rapport. M. Lagacé s'informe de la réponse donnée par le Conseil de l'Université sur ce rapport, et s'informe des consultations qui ont été effectuées en regard de la préparation de cette réponse.

Le recteur indique que le travail relatif à la préparation de la réponse de l'Université est en cours, sous la responsabilité de la chancelière par intérim.

Mme Frédérique Gardye présente une question sur le CÉRIUM. Elle mentionne qu'actuellement, il existe déjà des activités académiques offertes par ce Centre. De ce fait, Mme Gardye demande que la situation soit examinée non seulement pour les activités s'inscrivant dans le cadre de l'école d'été, mais également pour les activités déjà existantes. Mme Gardye indique qu'il conviendra alors de vérifier si les procédures d'affichage ont été respectées pour les activités actuelles et pour les activités antérieures.

Le *provost* et vice-recteur académique dit ne pas saisir la question présentée par Mme Gardye, en ce que les activités de l'école d'été ne se déroulent qu'à ce trimestre.

Mme Gardye précise que sur le site, on annonce des activités actuellement en cours. Elle demande de vérifier les procédures qui ont été suivies en regard de ces activités.

Le *provost* indique que le Syndicat des chargées et des chargés de cours reste vigilant sur ces questions. Il invite Mme Gardye à transmettre les questions relatives à des activités en cours ou prévues au trimestre d'été au vice-recteur adjoint aux affaires professorales. Sur la situation des écoles d'été, le *provost* mentionne que la réponse à cette question a été présentée précédemment.

Mme Gardye mentionne qu'elle transmettra les sigles des cours concernés par les activités en cours au vice-recteur adjoint.

M. Louis Dumont présente une question sur les développements prévus en regard du site de la Gare de triage d'Outremont. Il mentionne que l'INRS, qui était considéré comme un partenaire éventuel dans ce développement, prévoit situer ses installations à Laval plutôt que sur le site Outremont. M. Dumont indique que l'INRS a expliqué cette décision en raison des problèmes de vibration des rails. M. Dumont demande si les facultés des sciences présenteront des préoccupations semblables en regard de ce problème.

Le recteur signale l'intérêt présenté par la disponibilité du site Outremont pour l'Université. Par ailleurs, la collaboration avec l'INRS se posait également en regard du développement d'un pôle scientifique significatif, pour lequel la consolidation d'un site géographique dans la région montréalaise apparaît nécessaire. C'est dans cette perspective que le site Outremont a été proposé. L'établissement de l'INRS sur ce site aurait constitué une composante de ce projet dont le développement prévoit plusieurs collaborations. Le recteur rappelle que l'Université a exprimé le vœu de disposer d'un pavillon des sciences d'ici 2012. Sur la problématique de la vibration des rails, le recteur précise que celle-ci a été réglée. Il précise par ailleurs que le développement du site Outremont sera effectué étape par étape, et selon la disponibilité effective des ressources nécessaires.

Le vice-recteur exécutif veut rassurer l'Assemblée sur la problématique de la vibration des rails, dans la mesure où diverses méthodes existent afin de contrôler et de résoudre ce problème, tel qu'on peut le retrouver dans le cadre des mesures antisismiques en Californie.

En lien avec les développements souhaités pour l'année 2012, Mme Claire Durand mentionne qu'au niveau de la ville de Montréal, plusieurs projets sont prévus pour être achevés en 2012. Elle demande quelle instance coordonne ces développements et projets, dans la mesure où un grand nombre de contracteurs seront alors sollicités.

Le recteur mentionne que des vérifications ont été effectuées auprès d'une firme, et qu'il a été confirmé que l'on disposait de la capacité nécessaire pour gérer un nombre important de projets.

Le vice-recteur exécutif précise que l'on a estimé que, proportionnellement, la capacité de construire dont on disposait s'avérait plus grande que celle des projets en cours.

AU-494-7 VOTATION À L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE : SOLUTION TECHNOLOGIQUES AU-494-7
- Recommandation du Comité de l'ordre du jour

A-21/494^e/680 modifié

Aux fins de la démonstration du logiciel de votation, les cartes de votation sont distribuées aux membres de l'Assemblée. M. Richard Ponton, coordonnateur à la DGTIC, est présent pour assurer le fonctionnement du logiciel.

Le président des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à présenter l'état de question relatif la recommandation du Comité sur l'utilisation d'un logiciel de votation électronique à l'Assemblée.

M. Claude Lamarche explique que le logiciel de votation électronique (*télévotant*) permet d'intégrer des diapositives interactives à une présentation PowerPoint. Ces diapositives permettent d'afficher des questions et d'offrir un choix de réponses à un auditoire, lequel, à l'aide de cartes électroniques utilisant des radio-fréquences (assurant un fonctionnement fiable à une distance pouvant atteindre 60 mètres), pourra effectuer des choix qui seront enregistrés par le logiciel. La période d'ouverture du vote est contrôlée par le présentateur; selon le cas, la période de vote est contrôlée par un décompte préétabli ou exécutée manuellement par le présentateur. Une fois la période de vote terminée, un graphique présente les résultats pour chacun des choix de réponses; le résultat peut être présenté en pourcentage ou en nombre de votes. Les résultats peuvent être sauvegardés sous format de tableur Excel pour la création de rapports. Chaque carte de vote possède une identité électronique qui lui est propre; il est donc possible de limiter le droit de vote aux cartes dont l'identifiant qui s'y rapporte a préalablement été enregistré dans le système. La distribution aléatoire des cartes entraîne l'anonymat des votants.

M. Lamarche précise que le Comité de l'ordre du jour a retenu certains des avantages que présentera l'utilisation du logiciel de votation électronique, notamment en regard de la qualité démocratique et confidentielle du processus de votation, de la liberté d'expression, de l'exactitude du décompte des voix, et de l'efficacité du processus de votation. La proposition présentée à l'Assemblée en regard de l'utilisation d'un logiciel de votation consistera à lui demander son approbation quant à l'introduction de l'utilisation d'un logiciel de votation électronique aux fins de l'exercice du processus de votation à l'Assemblée, et quant à la modification du *Règlement de régie interne de l'Assemblée universitaire*. M. Lamarche donne lecture de la recommandation afférente du Comité de l'ordre du jour, consignée au document A-21/494^e/680 modifié.

Aux fins de la démonstration du logiciel, le président des délibérations invite l'Assemblée à procéder à un exercice fictif de vote en regard d'une proposition et d'une

proposition d'amendement à cette proposition. Il précise que le résultat du vote sera affiché une fois que la période de votation aura été fermée.

En réponse à une question de M. Paul Arminjon, le président des délibérations indique que si une personne vote une deuxième fois, le premier vote qu'elle avait enregistré sera automatiquement annulé.

En réponse à une question présentée par M. Milton Campos en lien avec la question précédente, M. Lamarche explique que durant la période de votation, pour chaque carte, le dernier vote enregistré sera celui qui sera comptabilisé à la fin de la période de votation.

M. Louis Dumont demande de quelle manière on peut s'assurer que le vote a bien été enregistré.

La secrétaire générale précise que la configuration des cartes de vote est enregistrée dans le système central et que l'enregistrement du vote est indiqué par le témoin lumineux de la carte.

M. Dumont comprend que le témoin lumineux permet de vérifier que le signal a été émis. Sa question vise à savoir comment on peut être assuré qu'une fois le signal émis, celui-ci a effectivement enregistré et qu'aucune faille n'est survenue dans le système.

M. Richard Ponton, de la DGTIC, précise que si le témoin lumineux affiche la couleur verte, cela signifie que le signal a bien été émis et enregistré. Si un problème survenait dans l'enregistrement du signal, le témoin lumineux afficherait une couleur orange.

M. Dumont s'informe de la possibilité de vérifier que l'appareil fonctionne correctement à partir du programme; par exemple, est-ce qu'on est en mesure d'identifier un numéro de carte avec une réponse qui a été enregistrée. M. Dumont estime que si on ne peut être en mesure d'effectuer ces vérifications, on ne peut s'assurer avec certitude que le système fonctionne correctement.

M. Ponton explique qu'il existe deux façons de confirmer le fonctionnement du système. La première consiste à comparer le nombre de réponses enregistrées au nombre de cartes distribuées. La seconde est liée au fait que chacune des cartes distribuées a été enregistrée dans l'appareil; de ce fait, seules les cartes qui ont été enregistrées peuvent fonctionner.

M. Denis Monière mentionne que l'utilisation de logiciels de votation doit permettre la possibilité d'effectuer un recomptage des votes. Il demande si le logiciel proposé offre cette possibilité.

Il est précisé que le logiciel présenté permet de procéder à un recomptage des votes.

Tout en reconnaissant l'apport de la DGTIC, M. Milton Campos déplore que l'Université n'utilise pas davantage les résultats de travaux ou de recherches effectuées par ses professeurs et chercheurs. Ainsi, il signale qu'un professeur du Département de communication de la Faculté des arts et des sciences a développé une expertise sur la théorie du « participatory design », qu'il paraîtrait utile de considérer dans le cas actuel. M. Campos explique notamment qu'il ne lui paraît pas adéquat de proposer l'utilisation d'une technologie sans avoir auparavant consulté les usagers concernés, afin de s'assurer que chaque outil soit mis au point en fonction des besoins des usagers. Sur l'utilisation comme telle du logiciel présenté aujourd'hui, M. Campos signale que l'on devrait limiter l'affichage aux seules réponses possibles (« oui », « non », « abstention ») et qu'il n'y a pas lieu d'inscrire la proposition et les propositions d'amendement subséquentes car cela occasionnera une perte de temps et d'efficacité.

Le président des délibérations reçoit l'intervention de M. Campos, mais précise qu'il paraîtrait souhaitable de compléter la démonstration technique du logiciel avant d'entreprendre le débat comme tel sur cette question. À cette étape de la présentation, le président des délibérations observe que l'on peut recevoir les questions portant sur le fonctionnement technique du logiciel, et demande de réserver les questions de fond pour la discussion qui suivra la présentation du logiciel.

Mme Marianne Kempeneers s'informe de la manière dont sera effectué le suivi des cartes distribuées.

Le président des délibérations laisse entendre que des directives seront définies pour s'assurer que les membres remettent la carte avant de quitter la séance.

Au-delà de la réponse donnée précédemment sur l'émission et la réception du signal de vote par le système, M. Jean Portugais demande quelles dispositions permettent au votant de s'assurer que le vote a bien été enregistré.

M. Ponton explique que le système enregistre le vote à partir du numéro de série de la carte et de l'appareil. Il est possible de vérifier, *a posteriori*, que le signal émis par la carte a été enregistré.

M. Portugais mentionne que dans ce cas, il estime que ses droits démocratiques ne seront pas protégés.

Le président des délibérations indique que cette intervention sera gardée en réserve pour la discussion qui suivra la présentation du logiciel.

M. Samir Saul s'informe, à l'aide d'un exemple, de la possibilité technique de relier un numéro de carte à un nom d'un membre de l'Assemblée et d'afficher cette information.

M. Ponton explique que le fait d'identifier les cartes par un numéro d'appareil et de distribuer les cartes de manière aléatoire vise à retirer la possibilité d'associer une carte à une personne afin de garder le vote anonyme.

M. Saul demande s'il est toutefois possible, techniquement, d'associer un nom à une carte et d'identifier comment la personne a voté.

M. Ponton mentionne que la configuration qui a été choisie ne permet pas d'associer une carte à une personne, à moins d'effectuer une reconfiguration en ce sens.

Mme Claire Durand s'informe des coûts qui seront associés à l'utilisation de ce logiciel en termes de ressources technologiques et de ressources humaines.

Le président des délibérations indique de reprendre cette question lors de la discussion et de s'en tenir, à cette étape, aux questions techniques.

M. Pierre Trudel mentionne que l'implantation de technologies dans les processus décisionnels démocratiques s'inscrit dans un de ses champs de recherche. En regard de la technologie proposée aujourd'hui, M. Trudel s'informe des problèmes précis que l'on cherche à solutionner en proposant l'utilisation de ce logiciel.

Le président des délibérations indique de traiter de cette question dans le cadre de la discussion de fond qui suivra.

M. Trudel demande un point d'ordre. Il soutient que sa question est d'ordre technique, en ce que la proposition de l'utilisation d'un procédé technologique doit en premier lieu préciser les problèmes que celle-ci est appelée à résoudre.

Le président des délibérations signale que la question présentée par M. Trudel constitue une question de fond.

M. Trudel s'objecte à l'interprétation du président des délibérations. M. Trudel demande que l'Assemblée vote sur l'opportunité de poursuivre la présentation du logiciel de votation. La proposition est appuyée.

Le président des délibérations saisit l'Assemblée de la proposition présentée par M. Trudel, à l'effet que l'Assemblée aborde immédiatement les questions de fond avant de compléter la présentation du logiciel. Il précise que le Comité de l'ordre du jour avait proposé de procéder d'abord à la présentation technique du logiciel, afin de permettre à l'Assemblée d'être informée sur le fonctionnement du logiciel, et que cette façon de procéder ne visait pas à empêcher la présentation de propositions.

Des membres demandent que la proposition présentée soit discutée.

Considérant la tournure prise par la présentation du logiciel, le provost et vice-recteur–Affaires académiques propose que l'Assemblée suspende ses travaux afin de prendre une pause. L'Assemblée convient de cette modalité.

L'Assemblée interrompt ses travaux pour la durée de la pause.

En réponse à une question de M. Milton Campos, le président des délibérations explique que la proposition présentée par M. Trudel porte sur la procédure selon laquelle ce point sera traité, proposant de procéder à la discussion de fond avant de compléter la présentation du logiciel.

M. Milton Campos invite l'Assemblée à considérer la suggestion suivante, soit qu'avant de prendre une décision sur ces questions, l'Assemblée prenne connaissance d'avis qu'elle pourrait recueillir auprès des professeurs de l'Université (notamment au Département de communication) qui ont développé une expertise sur la problématique du développement de technologies et d'interfaces en fonction des besoins présentés par les usagers concernés. M. Campos signale également la possibilité que l'Université demande l'avis d'une entreprise de consultants spécialisés dans ces questions.

Bien que des logiciels de votation soient utilisés depuis plusieurs années par diverses institutions, le vice-recteur exécutif propose de mettre en dépôt la recommandation du Comité de l'ordre du jour et de reporter l'étude de ce point. La proposition est appuyée.

Dans cette perspective, M. Pierre Trudel invite le Comité de l'ordre du jour à suivre la règle qu'il impose aux membres de l'Assemblée, et à présenter un état de question dans lequel on expliquera quels problèmes précis on vise à résoudre en proposant l'utilisation du logiciel présenté, notamment afin de vérifier que ce logiciel permettra de solutionner des difficultés importantes réelles.

M. Gilles Lavigne ayant signalé son intention de présenter une question, il souhaite s'assurer de pouvoir le faire avant que la discussion ne prenne fin.

Le président des délibérations indique que la présentation de questions sur la recommandation du Comité de l'ordre du jour sera reprise au moment de la discussion. À ce moment, l'Assemblée doit traiter en priorité de la proposition de report. La discussion actuelle porte donc sur la proposition de report.

M. Francis Lagacé convient de la proposition de report. Il signale que lorsque l'Assemblée reprendra cette question, elle devra tenir compte du fait que l'utilisation d'un logiciel de votation entraînera l'application de la procédure du vote secret. M. Lagacé signale par ailleurs que la proposition de modalités ou de solutions en regard du processus de votation à l'Assemblée

devrait être fondée sur le fait que des problèmes réels auraient été observés en regard de ce processus.

Le vote n'étant pas demandé, la proposition de report est adoptée à l'unanimité.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire reporte à une prochaine séance l'étude de la recommandation du Comité de l'ordre du jour relative à l'utilisation d'un logiciel de votation électronique à l'Assemblée.

AU-494-8

COMITÉ DU BUDGET DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE
- Rapport sur les états financiers 2006-2007

AU-494-8

A-21/493^o/675 à 677

Les documents A-21/493^o/675 à 677 portent sur les États financiers au 31 mai 2007, sur les Commentaires et Faits saillants 2006-2007 et sur les Dépenses des facultés et services 2006-2007.

Le président des délibérations invite le président du Comité du budget de l'Assemblée universitaire à faire rapport.

Le président du Comité du budget présente le rapport du Comité sur les états financiers de l'Université pour l'exercice 2006-2007, à l'aide d'une présentation assistée par acétates électroniques. Copies des acétates de présentation sont distribuées aux membres en séance. Une version imprimée est annexée au procès-verbal.

Au terme de sa présentation, le président du Comité du budget invite les membres du Comité qui souhaitent intervenir à présenter leurs commentaires.

M. Louis Dumont convient de la présentation effectuée par le président. M. Dumont mentionne que selon ce rapport, on retient que pour l'exercice 2006-2007, les revenus totalisent un montant d'environ 538 M \$, comparativement à des dépenses d'environ 550 M \$ et d'un déficit après ajustements d'environ 12 M \$, et que l'augmentation de la subvention du MELS occasionne une augmentation d'une proportion de 10 % des revenus. Par ailleurs, les dépenses totales ont présenté une augmentation d'une proportion de 3 %. M. Dumont observe que le montant du déficit après ajustements (12 M \$) correspond aux intérêts sur la dette, et que, essentiellement, le montant du déficit provient de la dette et des intérêts occasionnés par les nombreux investissements immobiliers.

Le vice-recteur exécutif se dit en désaccord avec l'interprétation présentée par M. Dumont. Bien que les conséquences de la dette accumulée ne soient pas négligeables, le vice-recteur estime que l'insistance de M. Dumont à attribuer le déficit aux investissements immobiliers ne correspond pas à la réalité. Sur les dépenses, le vice-recteur explique que les coûts de fonctionnement ont augmenté de manière significative, entre autres parce que le réinvestissement a été fait sans avoir été indexé au coût de système. De ce fait, le rythme de croissance des dépenses est supérieur à celui des revenus.

Se reportant au tableau 3 de la présentation, M. Jean Portugais observe que le poste budgétaire relatif au personnel enseignant régulier présente un montant de 144 M \$, comparativement à un montant de 134 M \$ pour l'année 2005-2006, et correspondant à une hausse d'une proportion de 7 %. M. Portugais observe que cette proportion ne correspond pas aux pourcentages prévus lors des négociations, soit, pour l'année 2006-2007, une indexation

d'une proportion de 3,1 % au 1^{er} juin 2006 et une proportion de 0,9 % au 1^{er} décembre 2006 ce qui représente une indexation annuelle de l'ordre de 5 %. M. Portugais demande si ce poste budgétaire comprend également des professeurs exerçant des fonctions de cadres académiques ou d'officiers, et si, dans ce cas, il est possible de ventiler ce poste en fonction des diverses fonctions qu'il regroupe.

Le vice-recteur exécutif explique que le cumulatif présenté à ce poste budgétaire découle du fait qu'il comprend entre autres les PTU et les PTG –lesquels ont connu une augmentation d'une proportion de 7 %– et qu'il tient compte des échelons de postes en plus des échelles salariales.

Pour le bénéfice de l'Assemblée et considérant le débat public engagé par le vice-recteur sur les impacts de la masse salariale des professeurs sur le déficit actuel, M. Portugais demande que soit présentée la ventilation de ce poste budgétaire en regard de l'augmentation de 7 % qui y est inscrite, en précisant les données relatives aux PTG, aux PTU, aux cadres et aux officiers.

Le vice-recteur exécutif se dit étonné d'apprendre qu'il s'est engagé dans un « débat » sur l'évolution de la masse salariale des professeurs comme cause du déficit. Il demande à M. Portugais de se rétracter. Le vice-recteur estime que le commentaire présenté par M. Portugais relève d'une fausseté, puisque dans ses interventions, le vice-recteur a parlé de l'évolution de la masse salariale sans jamais singulariser une ou des catégories de personnels.

Mme Claire Durand observe que des messages différents sont transmis sur la question de l'augmentation de la masse salariale, présentant, selon les cas, une augmentation de 10 à 13 M \$. Considérant ces montants, il n'apparaît pas possible de conclure que le problème soit uniquement lié à l'augmentation des salaires. Mme Durand présente une question sur la location de locaux. Elle demande à quel poste budgétaire on trouve les données relatives à ces coûts de location. Mme Durand s'informe également de la pertinence de louer des locaux plutôt que d'occuper ceux dont on dispose dans les pavillons de l'Université.

Le président du Comité du budget précise que ces coûts sont inclus à la rubrique « Autres » du tableau de la page 3, et détaillée au tableau 14.

Le vice-recteur exécutif indique qu'avant de répondre à la question présentée par Mme Durand, il demande que M. Portugais se rétracte en regard des propos qu'il lui a attribués erronément.

Le président des délibérations demande à M. Portugais s'il souhaite donner suite à la demande du vice-recteur.

M. Portugais indique qu'il n'a pas d'intervention à présenter.

Le président des délibérations demande au vice-recteur exécutif s'il souhaite intervenir en regard de la question présentée par Mme Durand.

Le vice-recteur exécutif indique que le refus de M. Portugais d'intervenir ne lui apparaît pas acceptable. Il précise que l'Assemblée ne constitue pas un lieu où l'on peut présenter des allégations fausses.

En réponse à la question présentée par Mme Durand, le vice-recteur exécutif mentionne qu'il reste de beaucoup préférable d'utiliser les locaux appartenant à l'Université, puisqu'ils sont inclus dans la subvention de fonctionnement. Par ailleurs, l'Université doit aussi louer des locaux en raison d'un problème actuel de déficit d'espaces. Les coûts de location peuvent être allégés dans la mesure où ils sont pris en charge par la subvention dans le cas de certains locaux loués à des fins d'enseignement. Se trouvent dans ce cas l'édifice abritant le Département de géographie de la Faculté des arts et des sciences et une partie de l'édifice où est située l'École de réadaptation de la Faculté de médecine.

Le vice-recteur exécutif présente une question de privilège. Se reportant à la règle 68 du *Guide de procédure des assemblées délibérantes*, le vice-recteur demande que soit respecté son droit de faire corriger l'atteinte qui a été faite à sa réputation.

Le président des délibérations s'adresse à M. Portugais, sur le fait qu'une question de privilège a été présentée en regard d'un propos qu'il a tenu précédemment.

M. Portugais mentionne que l'idée qu'il a présentée a découlé de propos rapportés dans les médias. Si ces propos comportaient des erreurs, M. Portugais se dit rassuré que les explications apportées par le vice-recteur auront permis de corriger ces propos.

Le président des délibérations comprend que M. Portugais convient que les explications apportées par le vice-recteur exécutif ont permis de clarifier la situation et que par son intervention, M. Portugais se rétracte implicitement des propos qu'il a rapportés et qui ont pu comporter des erreurs.

M. Najib Lairini s'informe des raisons pour lesquelles les taux d'intérêts présentent une augmentation importante –passant de 8 M \$ à 13 M \$–, alors que le montant de la dette a été maintenu. M. Lairini s'informe également de la possibilité d'avoir des données ventilées pour le poste budgétaire « personnel enseignant non régulier ».

Le président du Comité du budget explique que le poste budgétaire mentionné correspond aux chargés de cours; le document ne présente pas de ventilation pour ce poste.

Le vice-recteur exécutif indique que l'on pourra vérifier la possibilité d'effectuer une ventilation simple pour ce poste; il suggère d'y revenir lors d'une prochaine séance.

Sur la question de M. Lairini portant sur l'augmentation des taux d'intérêts, le vice-recteur exécutif indique que ces taux correspondent au même montant que celui de l'année précédente. L'augmentation observée est liée à la conversion des taux au cours de l'exercice, occasionnant des fluctuations de trésorerie qui donnent lieu à des écarts dans les montants.

M. Michel Seymour remarque que dans les articles de journaux qui ont fait l'objet d'interventions au cours de la séance, il était question de la masse salariale de l'ensemble des employés, ensemble dont les professeurs font partie. M. Seymour mentionne également que dans les éléments rapportés dans les médias, on reconnaissait que les dépenses liées à des projets immobiliers exerçaient certains impacts. M. Seymour présente une question en lien avec le rapport du Comité du budget, et avec la présentation du vice-recteur exécutif lors de la dernière séance, sur les principes de gestion financière en milieu universitaire, dans laquelle on faisait état de la non étanchéité des différents fonds. M. Seymour rappelle qu'il avait été mentionné qu'il n'était pas possible de transférer des montants entre le fonds de fonctionnement et le fonds de restriction. Il observe cependant que le document portant sur les Commentaires et Faits saillants pour l'exercice 2006-2007 montrent que des emprunts ont été effectués à partir du fonds de restriction vers le fonds de fonctionnement (pages 13 et 23). M. Seymour s'explique mal que l'on puisse affirmer que des transferts ou virements ne peuvent pas être effectués d'un fonds à un autre.

Le vice-recteur exécutif précise que sa présentation a signalé que l'on ne pouvait effectuer de transferts à partir du fonds de fonctionnement vers un autre fonds. Les cas signalés par M. Seymour portent sur des transferts effectués à partir du fonds de restriction.

M. Samir Saul présente une question sur le poste « Service de la dette » figurant au tableau 2, sur le fonds de fonctionnement. Il rappelle que M. Louis Dumont a indiqué que l'augmentation de la dette est essentiellement liée à des dépenses d'immobilisations, et que d'autres éléments d'explication ont été apportés par le vice-recteur exécutif. M. Saul demande quelle proportion, en pourcentage, est occupée par les dépenses d'immobilisations au poste « Service de la dette » du fonds de fonctionnement.

Expliquant qu'il est dans l'obligation de quitter la séance en raison d'une téléconférence sur le financement du campus de la Faculté de médecine en Mauricie, le président du Comité du budget demande à l'Assemblée de reporter à la prochaine séance la suite de la discussion sur le rapport du Comité sur les états financiers 2006-2007. Il précise que le vice-recteur exécutif pourra répondre à la dernière question lors de la prochaine séance.

La proposition de report est appuyée.

M. Gilles Lavigne remarque que c'est la deuxième fois, au cours de cette séance, qu'il n'a pas la possibilité de présenter sa question en raison de reports.

Le président des délibérations assure que les membres qui ont indiqué leur intention de présenter une question pourront le faire lors de la prochaine séance, et qu'il a pris note du nom de ces personnes afin de leur donner la parole en priorité au moment où l'Assemblée reprendra l'étude des points reportés.

M. Louis Dumont convient de la proposition de report. Il demande que les présentations respectives du Comité du budget et du vice-recteur exécutif soient fixées à une heure précise.

Le président des délibérations indique que la secrétaire générale a pris note de la demande présentée.

Le vote n'étant pas demandé, la proposition de report est adoptée à l'unanimité.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire reporte à sa prochaine séance l'étude du rapport du Comité du budget de l'Assemblée sur les états financiers 2006-2007.

AU-494-9 PROCHAINE SÉANCE AU-494-9

La prochaine séance de l'Assemblée aura lieu le 31 mars 2008, à 14 heures.

AU-494-12 CLÔTURE DE LA SÉANCE AU-494-12

Considérant l'adoption de la proposition de report du dernier point étudié, l'Assemblée met fin à ses travaux, et sa séance est levée.

La séance est levée à 17 heures 10.

Adopté le 31 mars 2008 – Délibération AU-495-2

Le président

La secrétaire

Luc Vinet

Francine Verrier